Original: anglais

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'AMENDER LA CONVENTION

(*Malte*, 10 novembre 2015)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Désignation du rapporteur
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Examen des questions restées en suspens lors de la troisième réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention
 - a) Finalisation des propositions d'amendement restantes
 - b) Processus d'adoption et d'entrée en vigueur des amendements
- 5) Autres questions
- 6) Clôture